

## FICHE DE RESERVATION Maison des Associations

(à remplir au moins 15 jours avant la date d'utilisation)

### VOUS ETES

Une Association ou une Copropriété (syndic bénévole)	Une Copropriété (syndic professionnel)
Nom :	Nom de la copropriété :
Adresse du siège social :	Adresse de la copropriété :
Représentée par : Madame/Monsieur	Représenté par (nom du syndic) :
Adresse du représentant :	Adresse du Syndic :
Téléphone :	Téléphone :
Mail :	Mail :
POUR LES COPROPRIETES – syndic de copropriété bénévole (selon la délibération n°2020.091 du 19/10/2020) : Prix de la location : 50 €	POUR LES COPROPRIETES – syndic de copropriété professionnel (selon la délibération n°2020.091 du 19/10/2020) : Prix de la location : 100 €

### LA RESERVATION

*Je sollicite l'autorisation d'occuper la Maison des Associations, 5 route du Stade*

Une salle de réunion	<input type="checkbox"/>	
Une salle de sport	<input type="checkbox"/>	
Evénement organisé		
La date d'occupation de la salle		
Nombre de personnes participants		

### OCCUPATION DES LOCAUX

Locaux occupés du	...../...../.....	<input type="checkbox"/> ____ h ____	
Jusqu'au	...../...../.....	<input type="checkbox"/> ____ h ____	

Après acceptation de la commission d'attribution des salles, je m'engage à me conformer au règlement.

La date et heure de réservation	..... à .....
---------------------------------	---------------

Signature du demandeur

**Avis du gardien**

FAVORABLE       DEFAVORABLE \*

**Salle attribuée :** \_\_\_\_\_

**Avis de la collectivité**

FAVORABLE       DEFAVORABLE \*

Date : ...../...../.....

\* Avis motivé – Observations :

.....

### LISTES des DOCUMENTS à fournir

**Les documents ci-après énumérés doivent obligatoirement être communiqués au moment de la demande de réservation de la salle :**

- La photocopie d'un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport, ...).
- La photocopie d'un justificatif de domicile récent (quittance de loyer, taxe d'habitation, facture EDF, ...).
- Un exemplaire du règlement d'utilisation signé.

### **Après acceptation :**

POUR LES COPROPRIETES – syndic de copropriété bénévole (selon la délibération n°2020.091 du 19/10/2020) :

- Le chèque de règlement de la location d'un montant de 50 €, à l'ordre du Trésor Public (*En raison des arrêtés concernant la régie de la location des salles, aucune réduction ne peut être accordée. Nous vous remercions de votre compréhension.*)
- POUR LES COPROPRIETES – syndic de copropriété professionnel (selon la délibération n°2020.091 du 19/10/2020) :
- Le chèque de règlement de la location d'un montant de 100 €, à l'ordre du Trésor Public (*En raison des arrêtés concernant la régie de la location des salles, aucune réduction ne peut être accordée. Nous vous remercions de votre compréhension.*)
  - La photocopie de l'attestation d'assurance de la salle (responsabilité civile de l'association ou du particulier) : attestation d'assurance du domicile étendue à la salle pour la durée de la location

**L'Association, la copropriété (ou son syndic professionnel) ou le particulier doit présenter les originaux des documents et laisser les photocopies au gardien de la Maison des Associations.**